LA CROIX

mercredi 31 mars 2021 — Quotidien n° 41974 —2, 30 €

La crise du Covid

Inquiétudes sur la santé mentale des enfants *P. 6-7*

Monde

La colère et le désarroi des veuves de militaires maliens *P. 10*

Les ressources de la France

En Allemagne, les produits tricolores savent se vendre *P. 26-27*

Les énergies vertes sous le feu des critiques

Les oppositions en matière d'énergies renouvelables bouleversent les objectifs fixés par les pouvoirs publics

P. 2-3

Ron and Patty Thomas/Getty Images

éditorial

Guillaume Goubert

La meilleure des ressources

Une source d'énergie sans inconvénient, cela n'existe pas. Les énergies fossiles – charbon, pétrole, gaz – dégagent en quantité du gaz à effet de serre et sont donc impliquées dans l'ampleur des perturbations climatiques que nous connaissons. En outre, ces ressources sont en voie d'épuisement. L'énergie nucléaire est innocente du point de vue carbonique, mais elle produit des déchets hautement toxiques et pose de redoutables problèmes en termes de sécurité. D'où la promotion dont bénéficient les énergies renouvelables : hydroélectricité, éoliennes, panneaux photovoltaïques ou méthanisation.

Cependant, elles aussi se heurtent à des oppositions au nom de l'environnement. Il serait difficile aujourd'hui de noyer des vallées et des villages pour créer de nouveaux barrages sans provoquer la colère. Les éoliennes sont mal supportées par les riverains et les amoureux des paysages, tout comme les centrales photovoltaïques. Ces sources d'énergie posent en outre un problème d'intermittence, dû à l'irrégularité du vent et de l'ensoleillement. Les batteries pourront un jour y remédier mais elles ont un impact environnemental, elles aussi.

Il y a de quoi être découragé si l'on est à la recherche d'une solution miracle. Comme il n'y en a pas, il faut plutôt chercher à répartir les risques et les inconvénients. Par exemple, installer des éoliennes en mer ou couvrir les parkings des grandes surfaces de panneaux photovoltaïques. Mais, au fond, la meilleure solution est quand même de chercher à réduire autant qu'il est possible nos consommations d'énergie, qu'il s'agisse du carburant, du chauffage ou de l'Internet – vorace en électricité. Et, dans ce domaine, il y a de grandes marges de progression. Pour peu qu'on veuille bien l'admettre, la meilleure énergie est celle que l'on n'utilise pas.

bayard

Annonces légales p. 18

138e année-ISSN 0242-6056. – Imprimé en France : 2, 30 € ; Belgique : 2, 50 € ; Luxembourg : 2, 50 € ; Maroc : 30 MAD ; DOM : 3 €

M 00140 - 331 - F: 2,30 €

La cour administrative d'appel de Marseille doit se prononcer mercredi 31 mars sur la validité de l'autorisation accordée à 22 éoliennes proches de la montagne Sainte-Victoire.

Éolien, photovoltaïque, méthanisation: dans tout l'Hexagone, les résistances aux projets de production d'énergies vertes se multiplient.

Ces oppositions risquent de rendre difficile l'atteinte des objectifs ambitieux fixés par les pouvoirs publics.

À une dizaine de kilomètres de la montagne Sainte-Victoire, dans le Var.
Mercier Serge/PhotoPQR/La Provence/MaxPPP

Vents contraires pour les éoliennes

Plusieurs décisions récentes de justice reposent la question de l'intégration des éoliennes dans le paysage.

Le débat promet d'être animé aux régionales et à la présidentielle.

C'est une guérilla judiciaire qui dure depuis seize ans, dont un énième épisode est examiné par la cour administrative d'appel de Marseille, ce mercredi 31 mars. Les juges doivent se prononcer sur la validité de l'autorisation environnementale accordée aux 22 éoliennes de 125 mètres de haut qui tournent depuis le printemps 2020 dans le Var, à une dizaine de kilomètres de la montagne Sainte-Victoire, classée au patrimoine mondial de l'Unesco, et de la basilique de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, le plus important édifice religieux de style gothique bâti en Provence.

« Elles ont été installées à la hâte en toute illégalité », affirme Julien Lacaze, le président de l'association Sites & Monuments, qui espère que la justice obligera le promoteur à refaire ses procédures. Le dossier est donc loin d'être clos, et l'association, qui a 70 procédures de ce genre en cours, vient d'ailleurs de mettre en place une cagnotte en ligne pour financer les frais d'avocats à venir.

En février, elle a obtenu du tribunal de grande instance de Montpellier la destruction d'un parc de sept éoliennes, dans une zone qui abrite des espèces protégées, notamment des aigles royaux. *« Une première en France »*, assure Julien Lacaze, en rappelant que le Conseil d'État avait déjà invalidé par trois fois le permis de construire.

Depuis quelques mois, les opposants à l'éolien estiment que le vent commence à tourner, un peu, en leur faveur. Mais entre 80 et 90 % des recours leur sont défavorables, rappelle France énergie éolienne (FEE), qui regroupe les professionnels du secteur. En tout cas, l'hostilité ne semble pas faiblir. Plus des deux tiers des projets sont attaqués devant les tribunaux, malgré les tentatives des pouvoirs publics de freiner le mouvement, avec notamment la suppression d'un degré de juridiction pour contester.

« De plus en plus de préfets se rendent compte que l'acceptabilité sociale des éoliennes est proche de la rupture et refusent des projets », assure Bénédicte Coste. En décembre, la petite-fille du maréchal Leclerc a remporté une victoire. Le tribunal administratif d'Amiens a retoqué la construction de huit éoliennes dans sa commune d'Airaines (Somme). Il estime qu'elle contribuerait à *« aggraver considérablement l'effet d'encerclement perceptible depuis les villages les plus proches »*, en soulignant qu'il y a déjà 240 machines dans un rayon de 20 kilomètres. ●●●

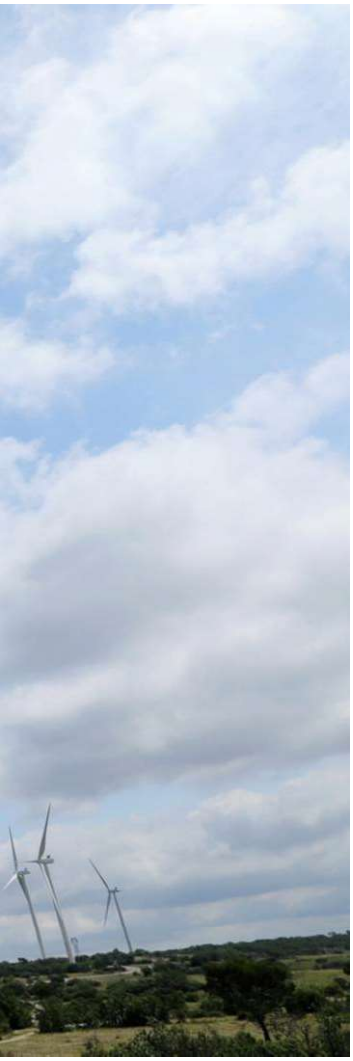

●●● *« Cette décision va faire jurisprudence et marque un début de prise de conscience de ce que vivent les habitants, face à ces tours de béton de 1 000 à 2 000 tonnes, qui industrialisent les campagnes »*, juge Bénédicte Coste.

Jean-Louis Bal, le président du Syndicat des énergies renouvelables (SER) ne nie pas les difficultés, mais les relativise. *« Les "anti" sont toujours plus bruyants que les "pro" et l'opinion publique reste très positive »*, même si, dit-il, les propos du président de la République, Emmanuel Macron à Pau, en janvier 2020, expliquant que les éoliennes terrestres ne faisaient plus l'objet d'un consensus, représentent un *« fait majeur »* et *« contribue à créer un climat défavorable qui percole dans les administrations »*. Le sujet devrait s'inviter dans la campagne des régionales et de la présidentielle. Xavier Bertrand, le président des Hauts-de-France, candidat déclaré à l'Élysée, propose ainsi que tout projet d'implantation fasse préalablement l'objet d'un référendum local. *« Les éoliennes défigurent le paysage, pourrissent la vie des riverains et coûtent un fric fou »*, explique-t-il. Sa région concentre à elle seule 28 % des capacités installées et la facture a atteint 1,93 milliard d'euros en France. Le débat promet d'être agité.

« On dit beaucoup de choses fausses sur les éoliennes », regrette néanmoins, Jean-Louis Bal. Aujourd'hui, les pales, qui sont en matériaux composites, finissent à l'incinération, mais dès 2022 les nouvelles installations pourront être entièrement recyclées, assure le patron du SER. De même, pour le démontage des éoliennes, les promoteurs ont désormais l'obligation d'excaver l'intégralité des fondations en béton. *« Mais la réglementation ne va pas assez loin »*, regrette Xavier Batut, député LREM, qui a déposé, sans succès, plusieurs amendements en ce sens. Selon lui, *« si rien n'est fait, il faut s'attendre à une catastrophe écologique comme aux États-Unis, où les éoliennes qui ne servent plus sont laissées à l'abandon. »* L'an dernier, 1 105 MW d'éolien ont été posés en France, portant le parc à 17 600 MW, avec environ 8 000 machines. C'est en deçà des objectifs. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) table sur 34 000 MW en 2028, ce qui suppose de doubler le nombre d'installations. Une gageure.

Jean-Claude Bourbon

Plus des deux tiers des projets sont attaqués devant les tribunaux.

repères

La production d'électricité par filière en France en 2020

Nucléaire : 335,4 TWh (67,1 % du total)

Hydraulique : 65,1 TWh (13 %)

Éolien : 39,7 TWh (7,9 %)

Thermique fossile (gaz, charbon, fioul) : 37,6 TWh (7,5 %), avec 34,5 TWh de gaz

Solaire : 12,6 TWh (2,5 %)

Bioénergies : 9,6 TWh (1,9 %)

Au total, la production (550,1 TWh) a reculé de 7 % en 2020, son niveau le plus bas depuis vingt ans. La production nucléaire est en baisse de 11,6 % en raison de la crise sanitaire qui a perturbé le calendrier de maintenance des réacteurs.

Les énergies renouvelables représentent 23,4 % de l'électricité produite. Grâce au nucléaire, l'électricité française est à 93 % décarbonée, fait valoir RTE.

Source : RTE

Panneaux solaires recherchent terrains désespérément

Le développement du photovoltaïque est très en retard par rapport aux objectifs prévus.

Pour atteindre les objectifs fixés par les pouvoirs publics, les promoteurs de l'énergie solaire photovoltaïque vont devoir donner un sacré coup d'accélérateur. Fin 2020, il y avait 10,3 GW de capacités. Il faudra atteindre entre 35 et 44 GW en 2028.

« Au vu des conditions actuelles, c'est presque mission impossible en raison des mesures bureaucratiques qui s'empilent les unes sur les autres et des écolos qui bloquent tout sur le terrain, notamment sur les questions de biodiversité », estime Daniel Bour, le président d'Enerplan, le syndicat du secteur.

Les professionnels regrettent l'absence de règles claires de la part de l'État qui, dans le même temps, leur demande de changer d'échelle. Il faut en moyenne deux ans pour obtenir un permis, deux fois plus qu'il y a quelques années.

Avant cela, la principale difficulté est de trouver des terrains. Les panneaux sur les toitures ne représentent qu'environ un quart de la capacité installée et cela ne devrait guère bouger, même si l'autoconsommation se développe beaucoup. L'essor passe donc par la multiplication des centrales au sol, d'une douzaine d'hectares de taille moyenne.

« L'État nous a cantonnés sur les friches industrielles ou d'anciens terrains militaires. Mais leur nombre est limité et tout le monde se les arrache, ce qui fait grimper les loyers », souligne Xavier Barbaro, le PDG de Neoen, l'un des principaux producteurs français d'énergies renouvelables. Résultat, selon lui, les prix du photovoltaïque ne baissent plus et le dernier appel d'offres, lancé en février, n'a été couvert qu'aux deux tiers.

Très vite, la question de l'utilisation de terres agricoles devrait venir sur le tapis. Le sujet n'est plus tabou chez les agriculteurs, mais demeure un frein. *« Le développement du photovoltaïque passe par la défense du principe de non-artificialisation des terres agricoles, qui doivent d'abord servir à la production alimentaire »*, précise Olivier Dauger, référent énergie et climat à la FNSEA. Pour mieux encadrer les projets, le syndicat a signé une charte avec EDF Renouvelables en janvier et en négocie une autre avec Quadran, une filiale de Total.

« L'État nous a cantonnés sur les friches industrielles ou d'anciens terrains militaires. Mais leur nombre est limité. »

Les promoteurs mettent également en avant les mauvaises terres cultivables qui ne sont plus utilisées. *« En France, on joue à se faire peur, car il n'y a pas de conflit entre le solaire et l'agriculture »*, affirme le patron de Neoen. Selon lui, mettre 44 GW de panneaux dans les champs, ce que personne n'imagine, ne représenterait que 0,16 % des surfaces agricoles, alors que les biocarburants en occupent 3,4 %.

Jean-Claude Bourbon et Antoine d'Abbundo

La méthanisation en croissance, sa contestation aussi

Odeurs, trafic routier mais aussi manque de transparence : l'installation de méthaniseurs pour produire du biogaz suscite régulièrement l'ire des riverains.

Le plus grand méthaniseur de France devrait sortir de terre fin 2023 à Corcoué-sur-Logne (Loire-Atlantique). Initialement, le projet devait traiter 680 000 tonnes de déchets, à 80 % des effluents d'élevage, par an. Face aux multiples manifestations d'associations locales qui craignent pollution olfactive et hausse du trafic routier, les agriculteurs-investisseurs ont finalement réduit d'un tiers la taille du projet. Ce qui ne satisfait toujours pas les opposants.

L'éruption de collectifs locaux anti-méthanisation est devenue monnaie courante, à mesure que le nombre d'unités en service en France est passé de 90 en 2012 à 836 en 2021. Entre ces deux dates, le nombre d'associations opposées à des projets de méthaniseurs est passé de 7 à 271, selon un décompte effectué par Daniel Chateigner, coordinateur du Comité scientifique pour une méthanisation raisonnée.

Pourtant, la méthanisation promet un véritable cercle vertueux. Pour l'élimination de déchets organiques (agricoles, industrie alimentaire, collectivités) ; pour le développement d'une alternative au gaz fossile, puisque le processus permet de générer de la chaleur, de l'électricité ou du biogaz injectable dans le réseau ; et pour les installateurs, souvent des agriculteurs. L'unité de méthanisation leur permet de dégager des revenus stables et de produire du digestat, un résidu du procédé servant de fertilisant.

Le nombre d'unités en service en France est passé de 90 en 2012 à 836 en 2021.

Dans les faits, les riverains subissent parfois une pollution olfactive. Le processus de méthanisation en lui-même est inodore si l'installation est étanche. En revanche, *« des odeurs peuvent parfois être émises lors du transport, du stockage, du déchargement et du chargement des déchets organiques avant méthanisation »*, reconnaît l'Ademe dans une de ses fiches pratiques sur le sujet. Les opposants mettent également en avant le passage des camions, jusqu'à dix par jour pour une installation de taille industrielle, et la dépréciation immobilière.

Mais pour Sébastien Bourdin, géographe et professeur en développement durable à l'EM Normandie, le manque d'acceptabilité des projets tient surtout au manque de transparence des pouvoirs publics : *« Souvent, les porteurs du projet n'informent pas en amont, car ils craignent une opposition. Les riverains découvrent l'installation quand le permis de construire est attribué. Et ils s'opposent car ils n'ont pas été impliqués, ils n'ont pas confiance. »* Le chercheur a étudié 70 projets d'installation en France et conclut que *« là où il y a eu de la transparence, le projet a été mieux accepté »*.

Camille Richir